



Élections professionnelles FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

VOTEZ et FAITES VOTER CGT!

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

**COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DÉPARTEMENTALES
ET COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**

Vous êtes appelé·e·s à élire vos représentant·e·s dans les instances paritaires départementales.

**Pour les agents contractuels (CDD, CDI),
il s'agit de la CCP.**

Cette instance a été créée en 2018, elle gagne en importance de par la progression du nombre de contractuels dans les établissements. La CCP permet aux contractuels de bénéficier en cas de besoin d'une défense individuelle qu'ils n'avaient pas auparavant.

**Pour les agents titulaires et stagiaires,
il s'agit des CAPD.**

Le résultat de ces élections déterminera le nombre de sièges dont la CGT disposera pour vous y représenter. Il déterminera aussi la répartition des sièges au Conseil Médical : reconnaissance de l'imputabilité des accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles... Mais également au CGOS, à l'ANFH, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique et autres organismes.

Votez CGT pour

- > Agir et ne plus subir.
- > Des représentants intègres, intransigeants, incorruptibles.
- > Lui donner la force dont elle a besoin pour vous défendre.
- > Des élus engagés à vos côtés.
- > Vos carrières, votre retraite, votre protection sociale.
- > Résister aux arnaques du gouvernement comme le SEGUR.
- > La reconnaissance de votre travail, vos compétences et qualifications.
- > Retrouver du sens au travail et l'attractivité de nos métiers.
- > Des salaires qui permettent de vivre et non survivre.
- > Une réelle amélioration des conditions de travail.
- > La mise sous statut de tous les contractuels (CDD et CDI)
- > Une prise en charge décente et humaniste des usagers.